

RAPPORT

Répression aux dynamiques génocidaires au Burundi

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En octobre 2016, le pouvoir au Burundi s'est subitement radicalisé en rompant la coopération avec les Nations unies et en quittant la Cour pénale internationale (CPI) tout en continuant à infliger à sa population une répression systématique et à commettre les crimes les plus graves. La FIDH et la Ligue ITEKA ont rassemblé dans le présent rapport les faits et les analyses recueillis depuis 24 mois au travers de missions d'enquête et d'une veille permanente des crimes commis. Ce rapport doit permettre de comprendre, un an et demi après le déclenchement de la crise au Burundi, la situation politique et des droits humains ainsi que les dynamiques à l'œuvre. Conflit politique ou ethnique ? Quelle est la réalité des crimes, et quels sont leurs auteurs et les responsables ? Le Burundi est-il réellement à la veille d'un génocide ? Quel avenir pour un pays qui sortait à peine de dix ans de guerre civile, au cours de laquelle 300 000 personnes avaient été tuées ? La sortie du Burundi de la CPI est-elle le signal d'une dégradation de la situation ?

Conserver le pouvoir par tous les moyens

Le Burundi connaît depuis avril 2015, date du déclenchement des grandes manifestations populaires pour s'opposer à la volonté du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat, une crise politique violente qui se manifeste par une répression sanglante orchestrée par les autorités en place. À cette violence d'État, des groupes armés rebelles ont répondu en menant des campagnes d'attaques et d'assassinats ciblés, contribuant à alimenter le cycle de la violence. La répression menée par les services de sécurité et les *Imbonerakure* – l'organisation de jeunesse du parti au pouvoir dont les membres agissent comme leurs supplétifs – vise principalement à conserver le pouvoir par tous les moyens.

Le bilan humain est, à ce jour, de plus de 1 000 morts, 8 000 personnes détenues pour des motifs politiques, 300 à 800 personnes disparues, des centaines de personnes torturées, plusieurs centaines de femmes victimes de violence sexuelle, et des milliers d'arrestations arbitraires. Ces exactions sont commises majoritairement par les forces de sécurité burundaises et ont déjà poussé plus de 310 000 personnes à fuir le pays¹. Les civils sont les principales victimes de ces violences.

1

!

D'après les chiffres fournis par le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), actualisés le 27 septembre 2016, UNHCR, Burundi Situation, <http://data.unhcr.org/burundi/regional.php>

D'une répression visible à des exactions à huis clos

La répression et les violations graves et massives des droits humains ont d'abord visé les manifestants, les opposants au parti au pouvoir puis progressivement tous ceux considérés comme hostiles au pouvoir en place : jeunes, opposants politiques, journalistes, membres de la société civile, simples citoyens. La tentative de coup d'État du 13 mai 2015 a fait basculer le pouvoir dans une logique de répression systématique. Jusqu'à cette date, les forces de l'ordre tirent dans la foule, arrêtent les manifestants, recherchent les meneurs, tout en contenant le niveau de violence des services de sécurité et des *Imbonerakure*. Aux lendemains du 13 mai 2015, le pouvoir se radicalise par étapes (juillet, novembre, décembre 2015, janvier-février 2016) et systématise la répression. Après chaque attaque de groupes armés, les quartiers contestataires de Bujumbura sont ratissés par les forces du régime et des hommes sont retrouvés mains liées dans le dos, exécutés d'une balle dans la tête. Les arrestations se comptent par centaines et la torture se systématise notamment dans les locaux du Service national de renseignement (SNR). Les lieux de détention secrets se multiplient et servent de centres de torture pour arracher de force toute information sur tous ceux qui sont considérés être opposés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Le 11 décembre 2015, en représailles à trois attaques menées par des groupes armés d'opposition à Bujumbura et ses environs, les forces de sécurité et leurs supplétifs ratissent certains quartiers de la capitale et exécutent sommairement au moins 150 personnes dont les corps sont abandonnés dans les rues. 150 autres personnes sont portées disparues. Plusieurs charniers ont par la suite été identifiés dans la capitale et ses environs.

Cette répression en plein jour provoque la réaction des organisations de défense des droits humains et dès janvier 2016 le régime change de *modus operandi* pour continuer à réprimer en passant sous les radars de la communauté internationale : centres de détention et de torture secrets, exécutions à huis clos, disparitions forcées, dissimulation des corps dans les cimetières, musellement total de la presse et des ONG, contre-discours attribuant ces crimes à l'opposition armée, etc. Pourtant, ces crimes sont principalement commis par des forces totalement dévouées au régime en place.

Des forces spéciales mobilisées pour la répression

La majorité des arrestations arbitraires, actes de tortures et exécutions sommaires est menée par les services de sécurité de la police, de l'armée et des services spéciaux, soutenus par les *Imbonerakure*. Cette dizaine d'unités, parmi lesquelles le SNR, la Brigade anti-émeute (BAE), l'Agence de protection des institutions (API), le Groupement mobile d'intervention rapide (GMIR) et le Bureau spécial de recherche de la police judiciaire (BSR) ou encore le Bataillon génie des combats (BGC), le 221^{ème} bataillon Commando de Ruyigi, et la Brigade spéciale pour la protection des institutions (BSPI), est dirigée par des fidèles du président Nkurunziza. Leurs chefs réfèrent directement au président par la voie hiérarchique ou au moyen d'une chaîne de commandement parallèle qui remonte directement à la présidence de la République, notamment *via* le cabinet civil. Ces unités ont été largement épurées de tous ceux, Tutsi comme Hutu, « *qui ne peuvent pas aller jusqu'au bout* » selon un informateur avisé burundais.

Une partie des *Imbonerakure*, la section des jeunes du CNDD-FDD le parti au pouvoir, est utilisée comme supplétifs des forces régulières et participe à la répression de tous les individus considérés comme hostiles au gouvernement. Ces *Imbonerakure*, considérés comme une milice par les Nations unies et dont les exactions sont dénoncées depuis plusieurs années, sont entraînés, armés et mobilisés sur l'ensemble du territoire. Leur

rôle dans la répression s'est accru au cours de la crise au point qu'une partie des *Imbonerakure* a d'ailleurs formellement intégré les corps de la police, le SNR ou l'armée. Ils procèdent à des arrestations, des actes de torture et des exécutions extrajudiciaires. Ils mènent des actions de répression contre des civils, et diffusent également l'idéologie pro-hutu du parti au pouvoir, participent à des activités de surveillance dans les quartiers et dans les pays frontaliers et fournissent une information de première main au SNR.

Pour leur part, les groupes armés de l'opposition (Forces Républicaines du Burundi – FOREBU - et Résistance pour un État de droit – Red-Tabara) ont répondu à cette violence d'État en menant des campagnes d'attaques et d'assassinats ciblés contribuant à alimenter le cycle de la violence et accentuant la vision clivante du régime.

De la remise en cause des accords d'Arusha à la politique du « eux ou nous »

En moins d'un an, le pouvoir CNDD-FDD est passé d'une logique de conservation du pouvoir à celle du « eux ou nous ». Les manifestations populaires d'avril 2015 étaient représentatives d'une contestation plutôt urbaine, jeune, multi-ethnique. Elle était plus une réaction à la situation économique du pays, à l'autoritarisme grandissant du président Nkurunziza et à l'omnipotence du CNDD-FDD qu'une remise en cause des équilibres instaurés par l'Accord d'Arusha dont les manifestants réclamaient d'ailleurs le respect. La remise en cause de l'Accord d'Arusha pour justifier le troisième mandat du président Nkurunziza a fissuré le fragile édifice et consensus d'Arusha auquel le CNDD-FDD n'avait d'ailleurs jamais participé, ni adhéré. Si les manifestations populaires ont été perçues par le pouvoir comme une menace, c'est la tentative de coup d'État du 13 mai 2015 qui semble avoir été le point de rupture et le basculement du régime dans une logique totalitaire. Pour légitimer cette emprise totale sur le pays, le CNDD-FDD fait appel à la rhétorique classique de la défense de la majorité hutu opprimée et menacée par le risque du retour d'un pouvoir militaire oppressif tutsi. Pour le régime, la tentative de coup d'État du 13 mai 2015 concrétise cette menace et prépare ses partisans à la confrontation finale. Dès lors, les ferments des logiques génocidaires sont en place. L'armée est alors la cible principale d'une épuration des ex-FAB, ces soldats de l'ancienne armée à dominante tutsi qui a été le bras armé des régimes militaires du passé. Des dizaines d'ex-FAB sont ainsi assassinés en 2016, arrêtés ou mutés.

Crimes contre l'humanité et/ou génocide ?

Des crimes contre l'humanité sont aujourd'hui commis au Burundi. Le caractère systématique des arrestations, des exécutions sommaires et extrajudiciaires, des actes de tortures et autres crimes constitutifs de crimes contre l'humanité est manifeste et documenté dans ce rapport.

Existe-t-il « l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux », c'est-à-dire un génocide est-il imminent ? Des violations graves et massives des droits humains sont perpétrées depuis plus un an et demi au Burundi. Les services de sécurité et les milices de jeunes pourchassent les opposants et les voix contestataires, même dans les pays voisins du Burundi. Un maillage sécuritaire efficace a été mis en place dans la capitale et dans les régions du pays pour encadrer et contrôler la population. Outre cette surveillance généralisée, le régime a également mis en place des organes et des outils de propagande, qui diffuse une idéologie ethnique pro-hutu utilisant l'histoire du pays pour justifier une répression totale. Ainsi, les massacres de masse – ou selon certains le génocide des Hutu – commis en 1972

constituent la justification de mesures préventives pour protéger la majorité [hutu] contre la minorité [tutsi]. Diverses informations mentionnées dans ce rapport témoignent d'ores et déjà de la volonté des autorités de rendre responsables les Tutsi de la contestation de leur pouvoir « légitime » puisque basé sur l'appartenance ethnique hutu majoritaire. Cette volonté s'exprime dans les discours de certains hauts dignitaires burundais qui ont et continuent d'évoquer de plus en plus ouvertement « les Tutsi » comme les ennemis du régime. Ce type de propos est relayé par les membres des corps de défense et de sécurité, du SNR, des *Imbonerakure* et du parti au pouvoir, favorables au projet du président Nkurunziza. Le critère ethnique constitue de plus en plus un élément discriminant et un moteur de la répression exercée par ces organes. Nombre de victimes ont raconté à nos organisations avoir été arrêtées et/ou torturées après avoir indiqué qu'elles étaient Tutsi ou après avoir été supposément identifiées comme telles. Les propos suivants tenus par des officiels ou des officiers du régime en sont une illustration : « *Vous, les Tutsi, on va vous lessiver, on va tous vous tuer* », ou « *on va tous vous faire quitter le pays* ». L'emploi de termes tels que « *lessiver* », « *pulvériser* », « *exterminer* » ou « *laver* » manifeste également l'intention explicite de détruire.

Si le projet originel du président Nkurunziza et des cercles dirigeants burundais semblait être la conservation du pouvoir, force est de constater qu'ils engagent tous les moyens à leur disposition pour y parvenir. Ainsi, tous les critères et les conditions de la perpétration d'un génocide sont en place : une idéologie, une intention, des organes de sécurité et des relais de mobilisation notamment *via* des milices, un ciblage des populations à éliminer, des justifications historiques pour le faire. Si les Tutsi ne sont pas les seuls visés par le régime, le ressort ethnique est suffisamment instrumentalisé pour qualifier la situation actuelle au Burundi de répression aux dynamiques génocidaires. Nos organisations alertent sur le risque que ces dynamiques s'intensifient et puissent mener à la commission d'un génocide au Burundi.

Une dynamique de radicalisation

En octobre 2016, les autorités burundaises ont pris en moins d'une semaine une série de décisions démontrant que le régime se radicalise et s'engage dans une fuite en avant : dénonciation d'un rapport des Nations unies sur les droits humains accablant pour le régime ; les trois experts des Nations unies et de l'Union africaine, auteurs du rapport, sont déclarés *persona non grata* ; dans la foulée, le Burundi suspend sa coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies ; puis annonce sa sortie de la Cour pénale internationale (CPI). ; et enfin 5 organisations burundaises de défense des droits humains dont la Ligue ITEKA sont suspendues et 5 autres radiées. Il est également à craindre que cette rupture consommée avec la communauté internationale ne soit annonciatrice d'une nouvelle intensification de la répression et des crimes contre les populations considérées comme hostiles au régime. Toute réaction des groupes armés d'opposition ou de pays voisins, en particulier le Rwanda, pour assurer la protection des populations civiles pourrait donner le signal de meurtres de masse, d'un génocide – pas forcément populaire – ou d'une nouvelle guerre civile meurtrière.

La fuite en avant des autorités burundaises intervient après plus d'un an de tentatives de l'Union africaine, des Nations unies et de la communauté internationale pour pousser le gouvernement et l'opposition vers un dialogue politique qui est aujourd'hui au point mort. Les médiateurs successifs n'auront pas été en mesure de faire infléchir le pouvoir. Les autorités burundaises bénéficient moins de réels soutiens en Afrique et dans le monde que d'une conjoncture internationale où s'affrontent d'un côté les tenants d'un nationalisme invoquant la souveraineté nationale pour interdire toute ingérence, quitte à accepter l'inacceptable ; et de l'autre, les partisans d'un interventionnisme trop sélectif pour offrir une alternative acceptable par tous aux dérives sans li-

mite d'un régime burundais de plus en plus replié sur lui-même. Des mesures de sanctions saluaires ont pourtant été adoptées par l'Union européenne et certains pays tels que les États-Unis, la Belgique, et la France. L'Union africaine a envoyé une commission d'enquête au Burundi et dressé une liste de personnalités sanctionnables qui n'a pas été rendue publique. Elle a aussi déployé moins de 70 observateurs militaires et des droits de l'Homme qui ne peuvent opérer sur le terrain. Le Burundi ayant systématiquement fait obstruction à toutes les décisions de l'UA ou des Nations unies depuis le début de la crise, la situation semble bloquée alors que le pays n'a, pour les puissants, qu'un intérêt stratégique limité et que les situations de crise se multiplient en Afrique centrale. Le président Nkurunziza sait aussi pouvoir compter sur la passivité de quelques chefs d'États africains peu enclins à dénoncer au Burundi un autoritarisme qu'ils ont également instauré chez eux pour conserver le pouvoir.

Pour de nombreux observateurs, il faudra le déclenchement d'une catastrophe suffisamment visible au Burundi pour que la communauté internationale intervienne, aux premiers rangs de laquelle l'Union africaine qui avait échoué à envoyer début 2016 une force africaine de maintien de la paix de 5 000 hommes (MAPROBU) et les Nations unies une force de police de 228 hommes en juillet 2016.

La FIDH et la Ligue ITEKA ne partagent pas ce fatalisme et exhortent l'Union africaine, les Nations unies, l'Union européenne et la communauté internationale à :

- Envoyer une force de protection des civils au Burundi ;
- Adopter des sanctions ciblées et individuelles contre les auteurs et responsables des graves violations des droits humains citées dans ce rapport ;
- Mettre tout en œuvre pour relancer le dialogue politique et trouver une issue pacifique à la crise ;
- Continuer de mener des enquêtes incriminantes sur les graves violations des droits humains .

Outre des recommandations détaillées à l'attention de chaque acteur, ce rapport contient des annexes confidentielles qui seront transmises de façon sécurisée à la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) afin de contribuer à l'ouverture d'une enquête sur les crimes de sa compétence commis depuis avril 2015.